

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

### Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8026 Société : .....

Actif

Pensionné(e)

Autre : .....

Nom & Prénom : ZINE B. CITEUKRI

Date de naissance : 20/07/1966

Adresse : EL HOUARINE Casablanca

Tél. : .....

Total des frais engagés : 150 + 750,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur OMAR BENNOUWA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>me</sup> Etg Passage Prince  
El Housseine H. Hassani - Casablanca  
Tél. : 0522 90 98 07

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/12/2023

Nom et prénom du malade : ZINE B. CITEUKRI

Age : 57

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Prostate + Cancerite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

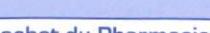
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Le : .....

Signature de l'adhérent(e) : .....



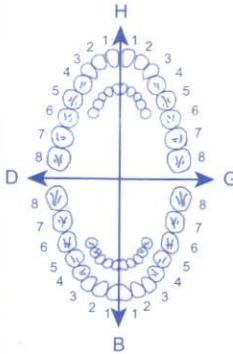
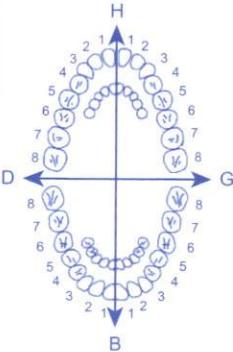
EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20/11/27	 <b>Pharmacie SOPHIA</b> Mme. Naima Ep. Slaoui 24, Boulevard Ionou Sina Casablanca. Tél: 05 22 36 01 64 <b>F 50,70</b>

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
					
MONTANTS DES SOINS					
DEBUT D'EXECUTION					
FIN D'EXECUTION					
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
					
MONTANTS DES SOINS					
DATE DU DEVIS					
DATE DE L'EXECUTION					

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale  
Echographiste

Diplômé d'Échographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France

Ex. Médecin des F.A.R  
Attestation de D.I.U

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>ème</sup> Etg Passage Prince  
Ettâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél: 0522 90 98 07

# الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى

من كلية الطب بمولنبيي بفرنسا

طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية

شهادة في وضع اللقب - الـ ١ الصغيرة

Casablanca, le 20/12/23

Mme ZINEB Cité ou KR



79.70 x 2 Arix 500 g



+ 6 g Apres

63,20

63.20

Zyntec



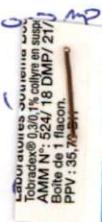
10 mg non

53.10 x 2 Relaxol



50 mg

1 cp x 3



35.70

Tobacco



1 g x 3

65.00

ultra levre



15 x 3

98.80 x 2

Pharmacie SOPHIA



forton

160 g N°2

صيدلية صوفيا  
Pharmacie SOPHIA  
Mme. Boubrahim Ep. Slaoui  
214, Bd. Ibnou Sina  
Casablanca 10000  
05 22 90 98 6707 074  
هاتف المقطم

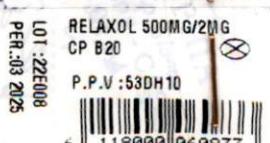
التعاون - الحسيني - الدار البيضاء - 05 22 90 98 6707 074

Rue 65 - N° 53, 2<sup>ème</sup> Etage - Passage Prince - Ettâouine - Hay Hassani -

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 : تعحال



RELAXOL 500MG/2MG  
CP 820  
P.P.V : 53DH10  
LOT : 22E010  
PER : 03/2025  
6 118000 060833



RELAXOL 500MG/2MG  
CP 820  
P.P.V : 53DH10  
LOT : 22E008  
PER : 03/2025  
6 118000 060833



777 05 2021 05 2024  
BIOCODEX MAROC  
PPV 65.10 DH



NEOFORTAN® 160 mg  
PPV 98DH80  
EXP 05/2024  
LOT 15021 2



NEOFORTAN® 160 mg  
PPV 98DH80  
EXP 10/2025  
LOT 2N0344

123,60

Ime aini

40



75072

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecin Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>me</sup> étage Passage Prince  
Ettanoute H. Hassan - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

Pharmacie  
Mme SAAD  
214, B.C.  
Casablanca - Tél.: 0522 36 01 82